

LES AVOCATS LILLOIS ONT ORGANISÉ LE CONCOURS DE LA CONFÉRENCE DU JEUNE BARREAU

# L'éloquence, une valeur sûre

► Jean-Luc DECAESTECKER

Tous les deux ans, les avocats du barreau de Lille sont en quête de leur Mercure local. Le concours du Jeune Barreau départage les deux meilleurs d'entre les jeunes professionnels qui mettent leur don d'éloquence en compétition devant leurs pairs. Cette année, l'ont emporté M<sup>es</sup> Elisabeth Thomas et Damien Legrand.

L'avocat serait-il l'homme de l'éloquence ? Elle contribue en tout cas largement à son aura et à son efficacité, quand bien même beaucoup ne songent à cette évocation qu'à l'avocat pénaliste qui accompagne cet art oratoire d'effets de manche. N'est pas éloquent qui veut, car l'exercice nécessite aussi une bonne connaissance de l'art de la persuasion. Chacun peut imaginer les jeunes avocats s'entraînant au plaidoyer et aux techniques d'éloquence. C'est au XIX<sup>e</sup> siècle

qu'a été créé le concours de la Conférence du stage qui permettait d'en distinguer les meilleurs.

Six candidats. Si la Conférence du stage qui avait pour but la formation professionnelle des stagiaires n'est plus d'actualité, la tradition du concours a perduré et s'appelle désormais concours de la Conférence du jeune barreau avec toujours le même objectif : être le plus éloquent possible et ainsi remporter le titre convoité de secrétaire de la Conférence du jeune barreau.



De gauche à droite : Damien Legrand, Dominique Guérin, Nicolas Brazy, Elisabeth Thomas, Maximilien Moulin et Anne Bazela ont concouru pour emporter le titre de secrétaire de la Conférence du jeune barreau.

A l'instar du barreau de Paris – 50% des avocats plaident en France – et de nombreux autres de province comme Lyon ou Marseille, la place de Lille a maintenu la pratique de cet exercice tout en en faisant

évoluer les conditions. Organisé tous les deux ans, il est désormais ouvert aux avocats ayant moins de 35 ans et ayant jusqu'à sept ans d'ancienneté professionnelle, au lieu de cinq précédemment, ce qui a eu pour effet de doubler à six le nombre de candidatures par rapport au concours organisé en 2005. S'y sont présentés M<sup>es</sup> Anne Bazeal et Nicolas Brazy, du cabinet lillois Dupont-Moretti ; Damien Legrand et Dominique Guérin, du cabinet lillois Les Avocats du Nouveau Siècle ; Maxime Moulin, du cabinet Robert Lepoutre à Roubaix ; et Elisabeth Thomas, du cabinet Domaniewicz-Maquinghen. Les postulants plaident pendant 20 à 25 minutes en robe devant leurs pairs,



Les membres du jury, membres du conseil de l'ordre des avocats du Barreau de Lille et anciens lauréats du concours du jeune barreau.



►►► membres du conseil de l'ordre et les lauréats des concours précédents réunis autour du bâtonnier Bertrand Debosque, entouré de Bernard Meurice et de René Despieghelaere, respectivement ancien bâtonnier de Lille et dauphin de l'ordre<sup>1</sup>, d'où pour eux un trac bien compréhensible.

**Trois sujets au choix.** Cette année, trois thèmes ont été proposés à la sagacité des jeunes avocats : "La liberté, c'est quand on n'a plus le choix", "Les procès finissent toujours par celui de la justice" (André Froissart), "L'opinion publique, chassez-la, cette intruse, cette prostituée qui tire le juge par la manche !" Et, contrairement aux attentes, aucun des six plaideurs n'a retenu le deuxième sujet, lui préférant par quatre fois le premier et par deux fois le troisième.

Chacun dans son style s'employa à gagner l'auditoire à lui, alliant persuasion, éloquence et humour selon leur sensibilité, misant qui sur l'émotion, qui sur la conviction, sur l'engage-

ment, l'anecdote, l'humour et même la personnalisation, jusqu'à susciter une qualité d'écoute des plus prenantes de la part d'un jury qui apprécia, à considérer le temps mis à départager les concurrents, chacune des interventions à l'aune de l'expression diversifiée de leurs talents oratoires.

*"Quand il a un bon dossier, explique Bertrand Debosque, l'avocat argumente aisément, il se montre à l'aise et fait preuve de talent oratoire et d'aisance gestuelle. Quelques écueils sont à éviter : rester statique et recroquevillé, mais aussi le hors-sujet... Enrichir sa prestation de références littéraires, historiques, judiciaires est apprécié... Soigner la fin de la plaidoirie car c'est dans la dernière ligne droite qu'on emporte la décision et qu'on convainc les juges."* Chacun à sa manière s'est donc employé à user de ses qualités propres pour l'emporter, et le jury a départagé.

**Rendez-vous à la rentrée solennelle.** Bertrand Debosque proclama enfin les résultats. *"Le premier*



Damien Legrand, René Despieghelaere, dauphin de l'ordre, Bertrand Debosque, bâtonnier de l'ordre des avocats au Barreau de Lille, et Elisabeth Thomas.

*secrétaire de la Conférence du jeune barreau est Damien Legrand, le second secrétaire est Elisabeth Thomas."* Le rideau est tombé sur un après-midi de grâce. Et si le premier secrétaire accompagnera le bâtonnier à Buffalo dans l'Etat de New York à la rencontre du barreau local avec qui le barreau de Lille est jumelé, les deux lauréats auront l'insigne honneur, outre d'être commis d'office prioritairement dans les procès de la cour d'assises,

de prononcer un discours sur un sujet de leur choix lors de la rentrée solennelle du barreau de Lille, le 12 septembre 2008 à Lille Grand Palais. ■

1. Le bâtonnier est le chef de l'ordre des Avocats qu'il représente dans tous les actes de la vie civile. Il est élu pour deux ans au suffrage universel et à la majorité absolue par ses confrères. Au barreau de Lille, les avocats élisent aussi le dauphin de l'ordre qui a vocation à devenir bâtonnier l'année suivante.

## LE DISCOURS DU VAINQUEUR

# "Oui, l'opinion publique est une intruse qui tire le juge par la manche !"

Damien Legrand a choisi comme thème de sa plaidoirie "L'opinion publique, chassez-la, cette intruse, cette prostituée qui tire le juge par la manche !" Nous publions ci-après de larges extraits de l'exercice qui lui a permis de l'emporter.

“ depuis maintenant de longues années, j'ai le sentiment qu'une partie de notre justice se joue en dehors des prétoires et que nombreux sont ceux qui comparaissent devant leurs juges avant même

le seuil de l'audience. (...) Depuis maintenant de longues années, j'entends les mots "opinion publique", "médatico-judiciaire", "lois de circonstances" et j'ai quelquefois le sentiment que me reviennent comme un écho d'autres mots :